

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 février 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de délibération du Congrès qui habilite le président à signer une convention entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État pour la mise en œuvre du service civique calédonien et le déploiement des dispositifs nationaux d'aide à l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi.

Au-delà des réponses spécifiques mises en place par les collectivités calédoniennes, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du deuxième parcours du service civique calédonien, souhaite mobiliser l'ensemble des moyens disponibles en termes d'accès à l'emploi et à la qualification professionnelle pour les 600 jeunes qui quittent annuellement le dispositif de formation initiale sans diplôme, sans qualification et sans emploi.

Dans ce cadre, le gouvernement souhaite mettre en œuvre des dispositifs nationaux d'aide à l'insertion des jeunes, tels que la garantie jeunes, les emplois d'avenir, l'EPIDE, le RSMA et le service civique universel de l'Etat. Ces dispositifs seront déployés par l'agence calédonienne du service civique, en partenariat avec les opérateurs de terrain et en direction de la jeunesse en voie d'exclusion.

L'insertion de la jeunesse calédonienne en voie d'exclusion est également une des priorités de la stratégie emploi – insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie, dont l'éligibilité au titre du fonds européen de développement a été retenue.